Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213500317-20251201-2025CM09_DEL121-DE

DELIBERATION N°121-2025

Commune de La Bouëxière **CONSEIL MUNICIPAL du 1er décembre 2025**

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 23
- Ayant pris part à la délibération : 25

Date de convocation :

Mardi 25 novembre 2025

Date d'affichage du compte rendu :

Question n°121 : Projet d'extension du groupe scolaire Charles Tillon – Déclaration sans suite au motif de disparition du besoin

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er décembre, à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire.

		Présent/e	Absent/e	Procuration
M.	**Stéphane PIQUET**	X		
Mme	**Aline GUILBERT**		Abs	Stéphane PIQUET
M.	**Gilbert LE ROUSSEAU**	X		
Mme	**Isabelle MARCHAND-DEDELOT**	X		
M.	**Stéphane RASPANTI**		Abs	
Mme	**Margaret GUEGAN KELLY**	X		
M.	**Thierry FONTAINE**	X		
Mme	**Sterenn LECLERE**	X		
M.	**Alain JOSEPH**	X		
M.	**Jean-Pierre LOTTON**	X		
Mme	**Rachel SALMON**	X		
M.	**Mickael COIRE**	X		
Mme	**Nadine LEC'HVIEN**	X		
M.	**Olivier LEDOUBLE**	X		
Mme	**Régine DARSOULANT**	X		
Mme	**Anne DALL'AGNOL**	X		
M.	**Philippe ROCHER**	X		
Mme	**Sylvie PRETOT-TILLMANN**	X		
M.	**Olivier LE BIHAN**	X		
Mme	**Isabelle CERNEAUX**	X		
Mme	**Emma LECANU**	X		
Mme	**Lucia JOUANGUY**	X		
M.	**Guillaume ALLAIN**		Abs	
Mme	**Hadja DESILES**	X		
Mme	**Maryline GEAUD**		Abs	Sylvain HARDY
M.	**Thomas JOUANGUY**	X		
M.	**Sylvain HARDY**	X		

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213500317-20251201-2025CM09_DEL121-DE

	Secrétaire de séance : **Monsieur Olivier LEDOUBLE**

121-2025 PROJET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE CHARLES TILLON – DECLARATION SANS SUITE AU MOTIF DE DISPARITION DU BESOIN

Rapporteur : Monsieur Gilbert Le Rousseau

Monsieur Le Rousseau précise aux membres du conseil municipal que suite au nouvel appel d'offres lancé par l'architecte concernant l'extension du groupe scolaire Charles Tillon, une réunion de la commission des marchés s'était tenue le 6 octobre 2025.

Les chiffres transmis étaient au-dessus de l'estimation financière de départ. Il est rappelé que le budget prévisionnel de base correspondait à un montant de 750 000 euros.

Les membres de la commission des marchés avaient précisé qu'afin de mieux maîtriser l'analyse de ce marché, il avait été décidé de reporter ce sujet. Une nouvelle réunion de la commission des marchés a eu lieu le 26 novembre 2025.

Il est rappelé que les ventes de terrains de la Tannerie sont progressives, la natalité est en diminution sur la Commune et les effectifs des écoles sont stables voir en baisse (voir en annexe le courrier reçu de l'inspection académique).

En effet, la projection de la démographie scolaire communale à 3 ans pour le réseau public est la suivante :

Constat rentrée 2025	Projection 2026	Projection 2027	Projection 2028
382	379	376	373

La commission de marchés s'est réunie le 26 novembre 2025 et a proposé d'abandonner le projet au motif de « disparition du besoin ».

Le cahier des charges administratives du marché de maîtrise d'œuvre stipule dans son article 11-5 – Arrêt de l'exécution des prestations. : « *Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'arrêter l'exécution des interventions qui font l'objet du marché, à l'issue de chaque mission du prestataire définie au CCAP ; La décision d'arrêter l'exécution des prestations ne donne lieu à aucune indemnité. L'arrêt de l'exécution des prestations entraine la résiliation du marché* ».

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour résilier le marché à la fin de la mission DCE (dossier de consultation des entreprises) et de l'autoriser à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213500317-20251201-2025CM09_DEL121-DE

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Stéphane Piquet, Maire de La Bouëxière